



Le 27 Novembre, 2023

À L'honorable Sénateur Tony Dean, Président du Comité
Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale,
de la défense et des anciens combattants
Le Sénat du Canada
Ottawa, Ontario K1A 0A6

**Le projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et apportant des modifications
corrélatives (armes à feu)**

Monsieur le Sénateur Dean,

Au nom du peuple Gwich'in représenté par le Conseil des Gwich'in que nous présidons, communément connu sous l'appellation de GTC en Anglais, j'ai l'honneur de partager avec le Comité permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, nos commentaires et notre réponse au *Projet de Loi C-21, Loi modifiant certaines lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*.

Établi en 1992, le GTC est une organisation autochtone représentant plus de 3 500 Participants à l'Entente sur la Revendication Territoriale Globale des Gwich'in (ERTGG) originaires des communautés des Territoires du Nord-Ouest d'Aklavik, Inuvik, Teetl'it Zheh (Fort McPherson) et Tsiigehtchic. Les Gwich'in forment une Nation indépendante et culturellement riche focalisée sur la protection et la promotion de ses intérêts. Grâce à un travail de qualité, des approches collaboratives et une bonne gouvernance, nous nous efforçons d'accroître les opportunités économiques, de développer des infrastructures de qualité, de promouvoir la santé et le bien-être, et de préserver la culture et la langue Gwich'in.

Le GTC soutient l'interdiction spécifique imposée aux armes d'assaut automatiques de grande puissance généralement utilisées à des fins militaires. Des tragédies telles que les massacres à l'École Polytechnique en 1989, à l'Université Concordia en 1992, à Vernon, en Colombie-Britannique en 1996, et plus récemment à Mayerthorpe, en Alberta en 2005, sur la Colline du Parlement en 2014 et en Nouvelle-Écosse en 2020, démontrent qu'il est beaucoup trop facile pour ces armes de submerger complètement les structures sur lesquelles nous comptons pour notre sécurité publique.

Cependant, le GTC est fermement convaincu qu'un équilibre doit être trouvé entre l'intérêt public abordé dans les dispositions du *Projet de Loi C-21* et le partenariat Traité- Couronne. Un équilibre qui permettant la poursuite de l'exercice de nos droits de récolte dans le Secteur Territorial Gwich'in, au niveau des Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Afin

d'exercer nos droits inhérents et nos droits issus de notre Entente avec la Couronne, notre peuple a besoin d'armes capables de résister aux conditions arctiques, de fournir une protection contre des corps étrangers tels que le sable, la boue et les saules, et d'armes facile à transporter en motoneige ou en bateau le long des vastes systèmes fluviaux tels la Nagwichoonyjik (rivière Mackenzie), Teetl'it Gwinjik (rivière Peel), Tsiigehnjik (rivière Arctic Red) dans le delta du fleuve Mackenzie aux Territoires du Nord-Ouest.

Pour de nombreux Canadiens autochtones et non autochtones, pratiquer la récolte respectueuse des ressources naturelles dans notre pays, ainsi que la capacité de traverser nos vastes terres avec fierté et sécurité constituent des besoins fondamentaux des droits humains inscrits dans nos traités et le droit Commun. Le GTC souhaite recommander que dans les cas où des armes à feu spécifiques utilisées pour la récolte de subsistance par nos participants sont considérées comme interdites, un programme de rachat soit mis en œuvre pour permettre à nos chasseurs et à d'autres de remplacer ces armes et fusils de chasse par des modèles approuvés par de la législation proposée.

De plus, le GTC remet en question la nécessité de chargeurs de plus de 5 à 10 munitions et soutient une limitation du nombre maximum de munitions dans les chargeurs approuvés. Un manque de restrictions suffisantes sur l'accès aux grands chargeurs crée la malheureuse possibilité qu'ils tombent entre les mains de personnes mal intentionnées capables d'orchestrer des événements catastrophiques de grande ampleur. Bien que le *Projet de Loi C-21* ne propose aucun changement aux limites actuelles de la capacité des chargeurs, en le faisant, il établirait une norme pour trouver un équilibre entre la garantie de la sécurité publique et nos droits de récolte sur des terres que nous considérons comme étant notre demeure.

En ce qui concerne les dispositions visant à mieux protéger les victimes de violence conjugale et de violence fondée sur le genre, le GTC est fermement convaincu que les modifications proposées dans le *Projet de Loi C-21* en termes de révocations de permis d'arme à feu des agresseurs connus ou des agresseurs potentiels par l'entremise de signalements rouges et jaunes au sein du système légal ne sont pas suffisantes. Nous recommandons qu'une suspension automatique de 60 jours soit imposée aux individus ayant été reconnus coupables de violation des directives pertinentes du signalement jaune, et qu'une suspension de 90 jours soit prononcée à l'égard de ceux qui ont été signalés en rouge. Ces changements proposés ont le potentiel de faire des progrès importants pour prévenir l'escalade des situations de violence domestique qui sont malheureusement trop courantes dans tout le pays.

Dans la lutte continue du gouvernement fédéral contre la violence par arme à feu et du renforcement du contrôle des armes à feu, le GTC recommande vivement de poursuivre une démarche proactive d'engagement et de consultation avec les Nations Autochtones (comme les Gwich'in) ainsi qu'avec l'ensemble des Canadiens sur cette initiative législative importante.

Mahsi (merci) pour votre temps et votre attention portés à ce sujet
Respectueusement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ken Kyikavichik', written in a cursive style.

Ken Kyikavichik
Grand Chef

cc. Erika Dupont, Commis à la Procédure, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants
Angela Tripathy, Directrice Générale
Maggie Crump, Gestionnaire, Affaires Gouvernementales